



INSTITUTION



Les services du Département toujours plus sollicités

Le Conseil départemental était réuni en session lundi 27 septembre avec pour principaux dossiers à l'ordre du jour la présentation du rapport d'activité des services et celui des services de l'Etat. Un focus particulier a été fait sur le service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Publié le 27 septembre 2021

En dépit d'une situation sanitaire inédite, les services du Conseil départemental de la Dordogne n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer une continuité des services publics aux Périgourdins. C'est notamment le cas pour les services de l'aide sociale, de l'informatique et du laboratoire départemental d'analyse, qui a été particulièrement sollicité.

Ce constat ressort du rapport d'activité des services du Département présenté aux élus lundi 27 septembre lors de la session plénière.

Focus sur l'ASE

Cette présentation était l'occasion de faire un point plus précis sur le service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), dont l'activité croît de manière exponentielle depuis une dizaine d'années.

Ainsi, en Dordogne, 4.670 enfants bénéficient de ce type d'aide (+113% en 10 ans), dont 1.600 sont confiés à l'ASE, sous la responsabilité du président du Conseil départemental. Dans 85% des cas, cela fait suite à un placement judiciaire.

Les services de l'ASE voient arriver de plus en plus de jeunes enfants, de 0 à 6 ans, ainsi que des fratries entières, avec toutes les difficultés que cela peut entraîner. 45% des placements se font dans des MECS (Maison d'enfants à caractère social), et 27% chez des assistants familiaux, deux dispositifs qui sont aujourd'hui saturés.

Autre indicateur significatif, celui des mineurs non accompagnés dont le nombre augmente fortement. Depuis le 1^{er} janvier 2013, 450 jeunes ont été admis à l'ASE, dont 109 entre octobre 2020 et le 31 août 2021. Leurs pays d'origine déclarés tend à prouver l'existence de filières, notamment depuis le Bangladesh.

Une piscine couverte à Sarlat

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/les-services-du-departement-toujours-plus-sollicites-22331812?>

Une piscine couverte à Sarlat

Parmi les principaux dossiers examinés par les élus, figure celui du centre départemental de natation à Sarlat. La première mouture du projet, bien que copiée sur le modèle du Dojo départemental à Coulounieix-Chamiers ou du centre départemental de tennis à Trélissac, ayant été retoquée par le préfet, les conseillers départementaux ont décidé de le réécrire.

Ils ont ainsi choisi de confier à l'Agence technique départementale (ATD) la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction et la gestion de cet équipement structurant pour le grand quart Sud Est de la Dordogne.

La prochaine session se déroulera au mois de novembre et sera consacrée au vote du budget supplémentaire (DM2).